Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20260303-2026_03_005-DE

S^T GUYOMARD

République Française
Morbihan

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard séance du 03/03/2026

Date de la convocation
18/02/2026

Date d'affichage

L' an deux mil vingt six et le trois Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 14
En exercice : 11
Votants : 11

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme DANGEL Virginie, Mme LE BOT - PIQUET Charlotte, M. BOULAIS Jacques, M. THOMAS David, Mme MAUDET Vanessa, M. Mme GUYOT Lydia, Mme RIO Sabrina, Mme DRÉANO Adeline, M. LAMOUR Franck, M. LE BIGAUD Pascal.
Absents :
Excusés : M. EMERAUD Laurent, RENAUD Ludovic, M. KERAUDY Baudouin,

M. BOULAIS Jacques a été élu secrétaire de séance.

Réf : 2026-03-005

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Affectation de résultat du service assainissement 2025

Le Conseil Municipal de SAINT GUYOMARD

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 du service Assainissement

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20260303-2026_03_005-DE

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTIS-SEMENT CFU 2025 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	– 4 632.87 €		– 88 873.59		0,00 €	– 88 873.59 €
FONCT	100 449.66 €	4 632.87	121 157.35€			121 157.35 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement doit toujours couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	**121 157.35 €**
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	88 873.59
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	32 283.76
Total affecté au c/ 1068 :	88 873.59

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire.

MAIRIE DE St-GUYOMARD
56 (Morbihan)